Informations de base

1998/0044(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1998/1999: primes pour le tabac en feuilles **Subject** 3.10.06.09 Plantes industrielles, tabac, houblon	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	DES PLACES Edouard C.M. P. (I-EDN)	22/01/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GIANSILY Jean-Antoine (UPE)	17/03/1998
RELA Relations économiques extérieures	SONNEVELD Jan (PPE)	23/04/1998
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2110	1998-06-22
Agriculture et pêche	2115	1998-07-20

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/02/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0051	Résumé
09/03/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

02/06/1998	Vote en commission		
02/06/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0216/1998	
16/06/1998	Débat en plénière		
20/07/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/07/1998	Fin de la procédure au Parlement		
28/07/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0044(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0216/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0007	02/06/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0346/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0021-0065	16/06/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0051	08/02/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0636/1998 JO C 214 10.07.1998, p. 0067	29/04/1998	

Informations complémentaires

Source	Document	Date

Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1998/1632
JO L 210 28.07.1998, p. 0015 Résumé

Prix agricoles 1998/1999: primes pour le tabac en feuilles

1998/0044(CNS) - 20/07/1998 - Acte final

Prix agricoles 1998/99 - Tabac. MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 1632/98/CE du Conseil. CONTENU: le Conseil a décidé de maintenir, pour la récolte de 1998, les montants des primes aux mêmes niveaux qu'en 1997 pour chacun des huit groupes de variétés.

Prix agricoles 1998/1999: primes pour le tabac en feuilles

1998/0044(CNS) - 16/06/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Edouard des PLACES (I-EDN, F), le Parlement européen n'a apporté que quelques aménagements aux propositions de prix agricoles 1998-1999 présentés par la Commission européenne. Le Parlement européen demande la création d'un coefficient d'ajustement pour toutes les OCM afin de pallier à l'éventuelle disparition de l'écu-vert au 1er janvier 1999 pour les pays de la zone euro. Pour le tabac, il demande une augmentation des prix pour trois variétés (les groupes VI, VII et VIII) produites dans le sud de l'Europe. En effet, si ces groupes produisent des tabacs de haute qualité, leur rendement est faible et ils exigent davantage de travail.

Prix agricoles 1998/1999: primes pour le tabac en feuilles

1998/0044(CNS) - 08/02/1998 - Document de base législatif

Prix agricoles 1998/99 - Tabac. Un règlement du Conseil proroge d'une année (1998) les dispositions prévues par l'organisation actuelle du marché pour le tabac. La réforme, telle que proposée en janvier 1998, serait appliquée à partir de la récolte 1999. Pour la récolte 1998, il convient de souligner que les seuils de garantie (quotas) avaient été fixés par le Conseil quelque temps auparavant. La Commission propose de maintenir la prime au même niveau qu'en 1997 pour chacun des huit groupes de variétés. En fait, l'expérience démontre que la répartition actuelle des primes est généralement bonne, compte tenu du fait que la production des variétés les plus demandées sur le marché atteint actuellement le niveau des quotas et qu'aucun dépassement de quota n'a été observé.